

BUREAU DU
DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET



OFFICE OF
THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER

Rapport sur la viabilité financière de 2015

Ottawa, Canada

Le 21 juillet 2015

www.pbo-dpb.gc.ca

Le directeur parlementaire du budget (DPB) a pour mandat de présenter au Parlement une analyse indépendante de la situation financière du pays, des prévisions budgétaires du gouvernement, ainsi que des tendances de l'économie nationale et, à la demande de tout comité parlementaire ou de tout parlementaire, de faire une estimation des coûts de toute proposition concernant des questions qui relèvent de la compétence du Parlement.

Le présent rapport fournit une évaluation de la viabilité à long terme des finances gouvernementales dans trois sous-secteurs : le gouvernement fédéral; les administrations infranationales, c'est-à-dire les administrations provinciales, territoriales, locales et autochtones; le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec.

Le DPB publiera dorénavant son rapport annuel sur la viabilité financière plus tôt dans l'année en se basant sur les Perspectives économiques et financières d'avril.

Le rapport a été produit par le personnel du Bureau du directeur parlementaire du budget. Il a été corédigé par Scott Cameron, Helen Lao, Chris Matier et Trevor Shaw. Mostafa Askari, Jason Jacques, Carleigh Malanik et Tim Scholz ont participé aux travaux d'analyse ou formulé des observations. Patricia Brown et Jocelyne Scrim ont fait des commentaires et aidé à la préparation du rapport en vue de sa publication.

Table des matières

Sommaire	1
1 Grandes lignes du rapport	2
2 Projections démographiques	3
3 Projections économiques à long terme	4
4 Opérations du gouvernement fédéral	5
5 Opérations des administrations infranationales	6
6 Régimes de retraite généraux	8
7 Évaluation de la viabilité financière	9
8 Analyse de sensibilité	11
Bibliographie	15
Annexe A	16
Annexe B	17

SOMMAIRE

Le présent rapport fournit une évaluation de la viabilité financière du gouvernement fédéral, des administrations infranationales et des régimes de retraite généraux. L'objectif est de déterminer s'il convient d'apporter des changements stratégiques pour corriger la trajectoire à long terme de la dette publique, après avoir pris en compte les répercussions économiques et financières du vieillissement de la population.

Pour qu'il y ait viabilité financière, en fin de compte, il ne faut pas que la dette publique augmente plus vite que le produit intérieur brut (PIB). Afin d'évaluer la viabilité financière, le DPB détermine quelle sera la trajectoire de la dette du gouvernement fédéral et des administrations infranationales ainsi que des actifs des régimes de retraite généraux sur un horizon de 75 ans. Si on prévoit que le ratio de la dette au PIB d'un gouvernement continuera d'augmenter au-delà de son niveau actuel à long terme, cela signifie que les politiques budgétaires ne sont pas viables et que des correctifs s'imposent.

Afin de déterminer jusqu'à quel point une politique budgétaire n'est pas viable, le DPB fait une estimation de l'*écart financier*. L'écart financier donne la mesure des plans d'action requis ou bien de la marge de manœuvre disponible pour stabiliser le ratio de la dette au PIB à son niveau actuel pour les 75 prochaines années. Pour mieux évaluer la sensibilité des estimations, le DPB calcule l'écart financier en partant d'hypothèses de politique budgétaire et de projections démographiques et économiques différentes.

La fiabilité de toutes les projections à long terme est très incertaine, et les projections contenues dans le présent rapport ne cherchent pas à prédire ce qui arrivera dans les prochaines décennies. Elles visent à susciter une discussion au sujet de la pertinence des politiques budgétaires actuelles pour relever les défis démographiques et économiques attendus à long terme. Plus vite on déterminera qu'une intervention politique s'impose, moindre sera le coût de la mise en œuvre des changements requis.

Voici les principales conclusions qui se dégagent du rapport :

- Si l'on s'en tient au scénario de base, la dette nette fédérale sera complètement épongée d'ici 35 ans. Pour maintenir le ratio de la dette au PIB à son niveau actuel sur le long terme, le gouvernement fédéral pourrait, de façon permanente, augmenter ses dépenses ou réduire les impôts jusqu'à l'équivalent de 1,4 % du PIB. Cela supposerait qu'il mette de côté sa loi sur l'équilibre budgétaire.
- Les modifications récentes des politiques fédérales ont peu d'incidence sur la marge de manœuvre financière. Les coûts à long terme de la bonification de la Prestation universelle pour la garde d'enfants sont faibles car, selon la politique en vigueur, les transferts de fonds mensuels ne sont pas indexés à l'inflation. Même si l'expansion du compte d'épargne libre d'impôt (CELI) aura pour effet de réduire les revenus à long terme, l'estimation de l'écart financier indique que les recettes fiscales perdues seront compensées par des augmentations ailleurs.
- Les dépenses en santé ont ralenti. On estime que la croissance des dépenses en 2014 était à son plus bas niveau en deux décennies. Or, la politique actuelle ne permet pas aux administrations infranationales de relever les défis liés au vieillissement de la population. Le DPB estime que des mesures permanentes correspondant à 1,4 % du PIB sont requises pour que la dette des administrations infranationales suive une trajectoire viable.
- Le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec peuvent faire face financièrement à l'augmentation projetée du nombre de retraités tout en demeurant viables par rapport à la taille de l'économie.
- Le secteur gouvernemental général dans son ensemble au Canada (c'est-à-dire le gouvernement fédéral, les administrations infranationales et les régimes de retraite généraux) est financièrement viable. Cela tient toutefois au fait que la marge de manœuvre du gouvernement fédéral permet de combler l'écart financier des administrations infranationales.

1 Grandes lignes du rapport

Mesures et changements stratégiques depuis le rapport de l'an dernier

La bonification de la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) et l'augmentation du plafond des cotisations au compte d'épargne libre d'impôt (CELI) constituent de nouvelles mesures fédérales ayant des conséquences à long terme. Lorsque cela se justifiait, le DPB a effectué des changements méthodologiques pour refléter ces mesures.

LE DPB a aussi pris en compte le plan actualisé des dépenses de programmes directes du gouvernement fédéral jusqu'en 2019-2020, tel que publié dans le budget de 2015, ainsi que plusieurs autres mesures importantes ayant une incidence sur l'encours initial de la dette et sur le point de départ des perspectives à long terme (2020). Cela inclut notamment le financement de 5,8 milliards de dollars pour les nouvelles infrastructures, annoncé en novembre 2014, le fonds destiné au transport en commun pour les provinces et la vente des actions de GM au premier trimestre de 2015.

La tendance au ralentissement de la croissance dans les dépenses en santé des administrations infranationales s'est poursuivie dans le contexte des efforts accrus d'assainissement des finances publiques entrepris dans le sillage de la crise financière mondiale. Le DPB a actualisé ses perspectives à moyen terme pour tenir compte de cette conjoncture.

Cadre général et structure du rapport

Pour évaluer la viabilité financière, il faut commencer par faire une projection du solde primaire du gouvernement (correspondant à la différence entre les revenus et les dépenses de programmes) et du taux d'intérêt effectif sur la dette gouvernementale à long terme¹. Afin d'établir des projections à long terme, le DPB part

de ses perspectives économiques et financières post-budgétaires rendues publiques en avril².

En outre, afin d'élargir les perspectives économiques à moyen terme, le DPB détermine les tendances à long terme de la productivité du travail et des intrants de la main-d'œuvre en se fondant sur les prévisions démographiques de Statistique Canada. Les projections démographiques et économiques sont décrites aux parties 2 et 3 du présent rapport.

Pour établir des projections financières à long terme, le DPB superpose la structure financière actuelle aux perspectives démographiques et économiques à long terme. En ce qui concerne les revenus du gouvernement, les projections se fondent sur l'hypothèse selon laquelle le fardeau fiscal actuel sera maintenu au-delà de 2019. Autrement dit, les revenus du gouvernement augmenteront au même rythme que PIB nominal. Pour ce qui est des dépenses de programmes, le DPB sépare chaque catégorie en trois déterminants : le profil démographique des bénéficiaires, le revenu nominal (PIB) et, pour certaines catégories, le facteur d'enrichissement³. Cette approche a déjà été décrite dans des rapports précédents⁴.

Les résultats des projections à long terme des revenus et des dépenses de programmes du gouvernement fédéral sont présentés dans la partie 4 du présent rapport. Les résultats concernant les administrations provinciales, territoriales et locales se trouvent quant à eux dans la partie 5, et les résultats relatifs aux régimes de retraite généraux sont présentés à la partie 6.

À partir de ces projections, le DPB détermine la trajectoire de la dette gouvernementale et établit une donnée statistique sommaire concernant la

² Les projections post-budgétaires figurent dans l'allocation du DPB devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes du 28 avril 2015, que l'on peut consulter à : http://www.pbo-dpb.gc.ca/files/files/2015-04-28_FINA_Opening_Remarks_FR.pdf.

³ Le facteur d'enrichissement représente la croissance des dépenses supérieure à la croissance démographique, de l'inflation et du revenu par habitant. Ce facteur est aussi appelé facteur de croissance excédentaire des coûts.

⁴ Voir, par exemple, l'annexe D du RVF de 2014 à : http://www.pbo-dpb.gc.ca/files/files/FSR_2014_FR.pdf.

¹ Les dépenses incluent les acquisitions d'actifs immobilisés non financiers et excluent l'amortissement des immobilisations.

viabilité de la situation financière appelée *écart financier*. L'écart financier permet de mesurer la différence entre la politique actuelle et une politique viable à long terme. Plus précisément, l'écart financier de référence se définit comme étant l'amélioration immédiate et permanente du solde primaire, nécessaire pour stabiliser le ratio de la dette au PIB à son niveau actuel sur un horizon de 75 ans. La partie 7 du présent rapport donne le calcul de la trajectoire prévue de la dette du gouvernement et de l'écart financier qui en résulte pour chaque secteur gouvernemental.

Pour mieux évaluer le degré de sensibilité des estimations, dans la partie 8, le DPB calcule les écarts financiers pour chaque secteur en se fondant sur des variantes d'hypothèses démographiques, économiques et de politique financière.

2 Projections démographiques

Le profil démographique changeant de la population canadienne constitue l'un des principaux déterminants des perspectives économiques et financières à long terme du DPB. Les projections démographiques de référence du DPB découlent des données produites par la Division de la démographie de Statistique Canada à partir d'hypothèses conformes aux données de Statistique Canada (2014) jusqu'en 2061, et se fondent sur les hypothèses du DPB par la suite⁵. Les projections démographiques du DPB reposent sur les hypothèses relatives aux taux de fécondité, de mortalité (espérance de vie) et d'immigration.

L'indice synthétique de fécondité présumé à long terme demeure inchangé par rapport au Rapport sur la viabilité financière (RVF) de 2014, à 1,67 enfant par femme en âge de procréer, et le taux d'immigration se maintient à 7,5 immigrants par tranche de mille habitants (tableau 2-1). Cependant, les hypothèses concernant le taux de mortalité jusqu'en 2061 ont été révisées pour être

conformes aux données de Statistique Canada (2014). Ainsi, dans le RVF de 2015, il est prévu que l'espérance de vie à la naissance sera plus élevée à long terme que dans le RVF de 2014. Selon le scénario démographique de référence, l'espérance de vie des hommes à la naissance devrait augmenter pour passer de 79,9 ans en 2014 à 87,8 ans en 2065 et à 90,1 ans d'ici 2090. Quant à l'espérance de vie des femmes à la naissance, elle devrait passer de 83,9 ans en 2014 à 89,3 ans en 2065 pour atteindre 91,1 ans en 2090. L'annexe A présente un sommaire et une comparaison des projections démographiques dans les RVF de 2015 et de 2014.

Tableau 2-1 : Principales hypothèses démographiques de référence

	2014	2040	2065	2090
Indice synthétique de fécondité (enfants par femme en âge de procréer)	1,63	1,67	1,67	1,67
Espérance de vie des hommes à la naissance (années)	79,9	84,6	87,8	90,1
Espérance de vie des femmes à la naissance (années)	83,9	87,0	89,3	91,1
Taux d'immigration (immigrants par tranches de 1 000 habitants)	7,4	7,5	7,3	6,3

Source : Directeur parlementaire du budget.

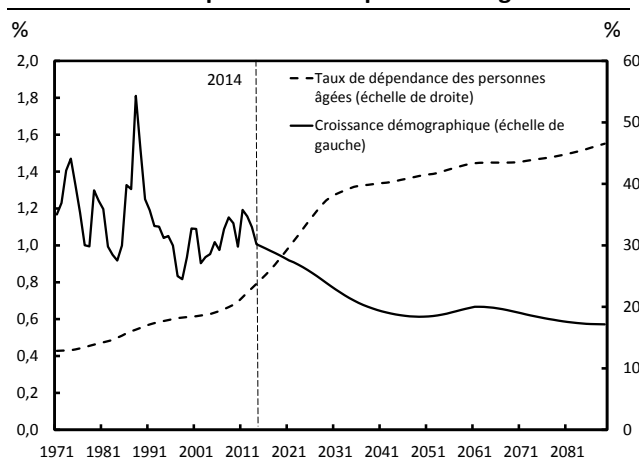
Accroissement projeté du vieillissement de la population

La croissance démographique devrait diminuer de façon constante, passant d'un taux annuel de 1,1 % en 2014 à 0,7 % en 2034, pour finalement reculer en deçà de 0,6 % d'ici 2090, en raison d'une diminution de la contribution de l'accroissement naturel de la population (différence entre les naissances et les décès) (figure 2-1). On s'attend aussi à ce que le vieillissement de la population s'intensifie. Le ratio de dépendance des personnes âgées (rapport obtenu en divisant le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus par le nombre de personnes de 15 à 64 ans) devrait passer de 23 % en 2014 à un peu moins de 39 % d'ici 2034. Au-delà, le ratio devrait continuer d'augmenter

⁵ Les prévisions démographiques du DPB ont été actualisées pour tenir compte des estimations actuelles de la population pour 2014. Ces hypothèses sont conformes aux données de Statistique Canada (2014). Au-delà de 2014, les données annuelles pour les groupes selon l'âge et le sexe sont extrapolées à partir des taux de croissance présumés de Statistique Canada (2014) jusqu'en 2061.

moins rapidement, pour s'établir à 43,3 % d'ici 2061 et à 46,5 % d'ici 2090. Autrement dit, en 2014, on comptait 4,3 personnes âgées de 15 à 64 ans pour chaque personne de 65 ans et plus. D'ici 2034, ce ratio devrait tomber à 2,6 et continuer de baisser par la suite pour atteindre 2,1 d'ici 2090 – soit deux fois moins que le niveau actuel.

Figure 2-1 : Ralentissement de la croissance démographique et augmentation du ratio de dépendance des personnes âgées



Sources : Directeur parlementaire du budget, Statistique Canada.

3 Projections économiques à long terme

Dans ses perspectives à moyen terme (2015-2020) d'avril 2015, le DPB fournit le point de départ des projections économiques à long terme. Au-delà de 2020, les prévisions économiques du DPB reposent sur les tendances des intrants de la main-d'œuvre et de la croissance de la productivité, ainsi que sur les hypothèses relatives à l'inflation et aux taux d'intérêt.

On s'attend à ce que sur le long terme, l'économie fonctionne à sa capacité de production ou atteigne son PIB potentiel, lequel devrait augmenter au même rythme que les valeurs tendancielle des intrants de la main-d'œuvre (nombre total d'heures travaillées) et de la productivité du travail (production par heure de travail). Par conséquent, le PIB réel, les intrants de la main-d'œuvre et la productivité du travail devraient continuer de suivre leurs tendances respectives.

La mesure tendancielle des intrants de la main-d'œuvre est déterminée par la composition de la population en âge de travailler, les tendances des taux d'emploi selon l'âge et le sexe ainsi que le nombre moyen d'heures travaillées par semaine⁶. Sur le long terme (2021-2089), la croissance prévue des intrants de la main-d'œuvre est attribuable entièrement à l'augmentation de la population en âge de travailler, qui est de 0,7 % par an en moyenne. Compte tenu de l'évolution de la composition de la population en fonction de l'âge, le taux d'emploi global continue de diminuer, perdant 0,2 point de pourcentage annuellement, en moyenne, par rapport à la croissance des intrants de la main-d'œuvre. L'annexe A fournit un sommaire détaillé des projections économiques à long terme et une comparaison par rapport au RVF de 2014.

Tableau 3-1 : Résumé des projections économiques

%, moyennes annuelles

	1982-2014	2015-2020	2021-2089
Croissance du PIB réel	2,4	1,9	1,6
Croissance des intrants de la main-d'œuvre	1,2	0,7	0,5
Croissance de la productivité du travail	1,2	1,2	1,1
Croissance du PIB nominal	5,3	3,6	3,6
Inflation de l'IPC	2,9	1,9	2,0
Taux des bons du Trésor à 3 mois	5,4	2,0	3,5
Taux des obligations d'État à 10 ans	6,7	3,5	4,6

Sources : Directeur parlementaire du budget, Statistique Canada.

La croissance de la productivité du travail tendancielle devrait converger vers son niveau « stable » de 1,1 % à long terme⁷. Ce taux de croissance est légèrement inférieur à la croissance

⁶ L'annexe B du RVF de 2014 présente en détail la méthodologie utilisée pour déterminer les valeurs tendancielle des intrants de la main-d'œuvre.

⁷ Les estimations rétrospectives et prospectives à moyen terme du DPB relatives au PIB potentiel se fondent maintenant sur une approche axée sur une fonction de production. Conformément à la fonction de production employée, la croissance stable (ou constante) de la productivité du travail est déterminée par la croissance de la productivité totale des facteurs et la part du revenu du travail dans le PIB.

annuelle moyenne de 1,2 % de la productivité du travail observée de 1982 à 2014. Auparavant, le DPB partait de l'hypothèse que la croissance de la productivité du travail tendancielle à moyen et à long terme était égale à la croissance moyenne de la productivité du travail observée par le passé. Afin d'assurer une certaine uniformité avec sa nouvelle approche d'estimation du PIB potentiel, le DPB applique les données de croissance stable de la productivité du travail pour son cadre.

Les hypothèses à long terme du DPB relatives à l'inflation du PIB et de l'Indice des prix à la consommation (IPC) – de 2 % par an – sont conformes à la cible d'inflation fixée par la Banque du Canada. Le DPB a révisé ses hypothèses à long terme concernant les taux des bons du Trésor à 3 mois et des obligations de référence à 10 ans du gouvernement du Canada afin de refléter un taux d'intérêt « neutre » plus bas⁸. À la lumière de l'analyse de la Banque du Canada et des hypothèses du DPB, les taux des bons du Trésor à 3 mois et des obligations d'État à 10 ans sont fixés respectivement à 3,45 % et 4,55 % sur le long terme, ce qui est 75 points de base en dessous de ce qui était prévu dans le RVF de 2014⁹.

4 Opérations du gouvernement fédéral

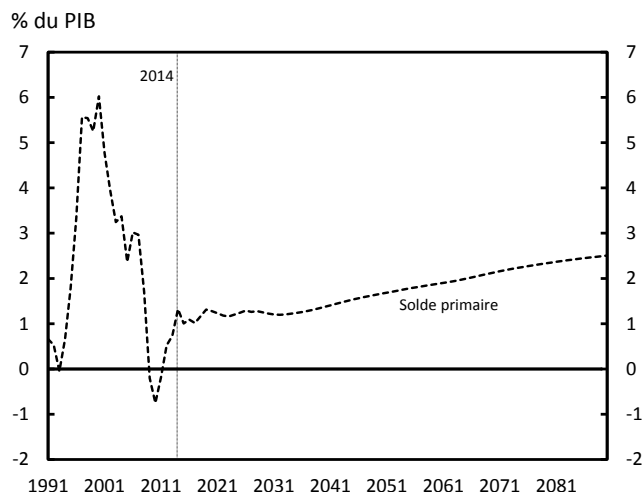
Pour le gouvernement fédéral, le solde primaire est positif au cours de la période de projection. Il est 1,2 % du PIB en moyenne jusqu'à 2032, puis augmentera pour atteindre 2,5 % au cours de la

⁸ La Banque du Canada définit le taux neutre comme étant le taux directeur réel compatible avec la production lorsque celle-ci se trouve à son niveau potentiel et que l'inflation a atteint la cible de 2 %, *une fois passés les effets de tous les chocs cycliques*. Voir <http://www.bankofcanada.ca/wp-content/uploads/2014/09/dp2014-5.pdf>.

⁹ La Banque du Canada estime que la fourchette du taux directeur neutre (en valeur nominale) va de 3 à 4 %. (Voir le document d'analyse 2014-5 de la Banque du Canada, *The Neutral Rate of Interest in Canada*, de R.R. Mendes, à : <http://www.bankofcanada.ca/wp-content/uploads/2014/09/dp2014-5.pdf>). Dans son modèle de projections à moyen terme et ses hypothèses à long terme, le DPB utilise la valeur médiane de cette fourchette (soit 3,5 %). Conforme aux moyennes historiques, l'hypothèse à long terme pour le taux d'intérêt des bons du Trésor à 3 mois est 5 points de base en dessous du taux neutre fixé à 3,45 %. Comme c'était le cas dans le RVF de 2014, l'hypothèse à long terme pour le taux d'intérêt des obligations d'État à 10 ans est 110 points de base au-dessus du taux d'intérêt des bons du Trésor à 3 mois, établi à 4,55 %.

dernière année de la période de projection (figure 4-1).

Figure 4-1 : Augmentation des excédents du solde primaire du gouvernement fédéral après 2032



Sources : Directeur parlementaire du budget, Statistique Canada.

Voici les principaux résultats des projections à long terme qui déterminent le solde primaire :

- Les dépenses hors intérêts augmentent pour passer de 12,5 % du PIB en 2014 à 12,9 % en 2032, année où la pression des coûts de la génération du baby-boom sur les prestations versées aux aînés sera la plus forte. Les dépenses redescendent à 11,6 % vers la fin de la période de projection.
- Les dépenses consacrées aux prestations aux aînés représentaient 2,2 % du PIB en 2014. Il est prévu qu'elles atteignent leur plus haut niveau, soit 2,7 %, en 2032, avant de baisser de manière constante pour s'établir à 1,8 % vers la période de projection.
- À long terme, les prestations pour enfants devraient diminuer, en proportion du PIB, passant de 0,7 % en 2014 à 0,5 % à la fin de la période de projection. Cela tient à l'évolution démographique (la proportion de la population âgée de 17 ans et moins diminue avec le temps) et au fait que la PUGE n'est pas indexée à l'inflation (voir l'encadré 1).

Encadré 1 : Changements concernant les prestations pour enfants dans le RVF de 2015

Les modifications apportées récemment à la PUGE ont donné lieu à une augmentation des prestations pour enfants âgés de moins de six ans, et à l'élargissement de la PUGE pour inclure les enfants de 6 à 17 ans. Ces changements devraient entraîner une augmentation des prestations de près de 5 milliards de dollars en 2015, ce qui représente 0,3 % du PIB.

Pour tenir compte de ces changements, le DPB sépare ses prévisions à long terme concernant les prestations pour enfants en trois composantes : la Prestation fiscale pour enfants (PFE), la PUGE pour les enfants de moins de six ans et la PUGE pour les enfants de 6 à 17 ans. La PFE est fonction du revenu nominal et de la proportion de la population âgée de 17 ans et moins. La PUGE découle du pourcentage de la population séparée entre les deux groupes cibles : 100 \$ versés mensuellement pour les enfants de moins de six ans, et 60 \$ versés mensuellement pour les enfants de 6 à 17 ans. Ces montants ne sont pas indexés à l'inflation ni aux revenus étant donné que selon la politique actuelle, ils correspondent à un transfert pécuniaire mensuel nominal fixe.

- La plupart des transferts aux autres ordres de gouvernement n'ont aucune incidence sur la viabilité financière étant donné que pour la majorité des programmes, les lois prévoient que leur financement augmentera au même rythme que le PIB nominal, sauf dans le cas du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS), qui devrait croître de 3 % par année. C'est moins que la croissance du PIB à long terme et cela entraînera une réduction des dépenses correspondant de 0,6 % du PIB en 2014 à 0,4 % d'ici la fin de la période de projection.

L'annexe B fournit un sommaire détaillé des projections financières à long terme et une comparaison par rapport au RVF de 2014.

Voici quelques-unes des hypothèses importantes qui sous-tendent les projections budgétaires fédérales de base :

- La mesure est ajustée pour que le fardeau fiscal demeure constant, en proportion du PIB, depuis la fin de la période prévision à moyen terme

jusqu'à la fin de la période de projection¹⁰. Les revenus devraient représenter 14,0 % du PIB en 2019.

- Le DPB estime que l'augmentation récente du plafond de cotisation au CELI entraînera une réduction des revenus fédéraux de l'ordre de 0,2 % du PIB en 2030, réduction qui pourra atteindre 0,3 % d'ici la fin de la période de projection¹¹. Avec un fardeau fiscal constant, le gouvernement fédéral devra combler son manque à gagner en cherchant d'autres sources de revenus.
- Les dépenses dans des programmes sociaux ciblés (comme la Sécurité de la vieillesse et les prestations pour enfants) sont déterminées par le profil démographique des bénéficiaires et les paramètres des programmes fixés par la loi.
- Les transferts aux administrations infranationales augmentent en fonction de facteurs de relèvement établis par la loi.
- Les dépenses de programmes directs progressent au même rythme que le PIB nominal, en supposant que la demande de services gouvernementaux, la réglementation et les subventions augmentent proportionnellement à la demande globale.
- Il n'y aura pas d'autres acquisitions ou aliénations d'actifs financiers après 2019.

5 Opérations des administrations infranationales

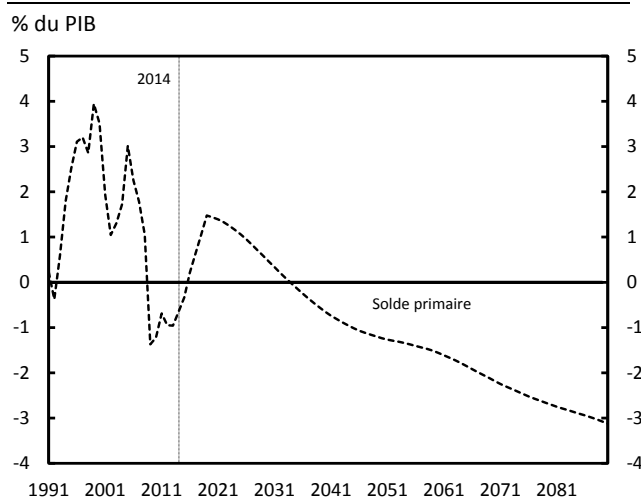
Pour ce qui est des administrations infranationales, qui se composent des gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que des administrations locales et des gouvernements autochtones, le solde primaire est déficitaire sur le long terme (figure 5-1). Ce solde atteint son point le plus haut à la fin de la période de projection à moyen terme,

¹⁰ Si ce n'était pas le cas, les recettes provenant de l'impôt sur le revenu prendraient une part plus grande du PIB à cause du glissement d'une tranche d'imposition à l'autre. Cette hypothèse est sensiblement la même que celle consistant à indexer les paramètres fiscaux sur les salaires nominaux. Selon les lois fiscales actuelles, la plupart des paramètres fiscaux ne sont indexés que sur l'inflation.

¹¹ Voir http://www.pbo-dpb.gc.ca/files/files/Budget_2015_Analysis_TFSA_changes_FR.pdf.

avec un excédent représentant 1,4 % du PIB. Peu après cette période, à cause du vieillissement de la population et de l'escalade des dépenses en santé, les finances ne cessent de se détériorer. Le solde primaire accuse un déficit en 2034 et continue de diminuer après, atteignant l'équivalent de 3,1 % du PIB à la fin de la période de projection, et ce, malgré une amélioration par rapport à l'évaluation faite par le DPB en 2014.

Figure 5-1 : Détérioration du solde primaire infranational causée par l'augmentation des dépenses en santé



Sources : Directeur parlementaire du budget, Statistique Canada.

Voici les principaux résultats des prévisions à long terme qui déterminent le solde primaire infranational :

- Les dépenses de programmes infranationales augmentent en proportion de l'économie, passant de 24,4 % en 2019 à 28,8 % du PIB à la fin de la période de projection.
- Les dépenses dans le secteur de la santé constituent le principal facteur de croissance des dépenses en pourcentage du PIB; elles dépendent à leur tour du vieillissement de la population et du facteur d'enrichissement. Les dépenses en santé augmentent pour passer de l'équivalent de 7,2 % du PIB en 2014 à 12,5 % à la fin de la période de projection.
- Les dépenses en éducation diminuent en proportion du PIB, passant de 5,7 % en 2014 à 5,0 % sur le long terme, même si cette baisse est

interrompue à deux reprises en raison des cohortes de petits-enfants et d'arrière-petits-enfants d'âge scolaire de la génération du baby-boom.

- Les dépenses consacrées aux prestations sociales reculent aussi, passant de l'équivalent de 1,5 % du PIB en 2014 à 1,3 % en 2044. Durant cette période, la population des 15-64 ans diminue en proportion de la population totale, avant de se stabiliser et d'augmenter à nouveau, de sorte que les dépenses relatives aux programmes sociaux croissent à peu près au même rythme que le PIB au cours du reste de la période de projection.

L'annexe B fournit un sommaire détaillé des projections financières à long terme et une comparaison par rapport au RVF de 2014.

Voici quelques-unes des hypothèses importantes qui sous-tendent les projections de base relatives aux administrations infranationales :

- La croissance excédentaire des coûts annuels en santé (augmentation des dépenses supérieure à l'accroissement démographique, du vieillissement de la population et du revenu nominal) devrait être égale à sa moyenne historique de 0,26 % pour 1981-2014, soit légèrement inférieure à ce qui est indiqué dans le RVF de 2014.
- Les dépenses dans d'autres programmes hors intérêts devraient diminuer à moyen terme, pour représenter 9,9 % du PIB – se rapprochant ainsi de leur niveau d'avant la crise financière mondiale – et demeurer constantes par la suite.
- Les revenus autonomes des administrations infranationales devraient augmenter à moyen terme, pour retrouver leur moyenne histoire de 1981-2014, soit 21,7 % du PIB, ce qui est la même chose que ce qu'indique le RVF de 2014.
- Les revenus des administrations infranationales sont aussi affectés par le doublement du plafond de cotisation au CELI et devraient avoir diminué de 0,2 % à la fin de la période de projection, toutes choses étant égales par ailleurs. Le DPB part de l'hypothèse que la perte de revenus sera

compensée par l'augmentation d'autres sources de revenus.

- Les prévisions à moyen terme du DPB concernant l'équilibre budgétaire des administrations infranationales – qui tablent sur un déficit équivalent à 0,6 % du PIB en 2019 – se situent dans la fourchette de prévisions d'autres organismes¹².

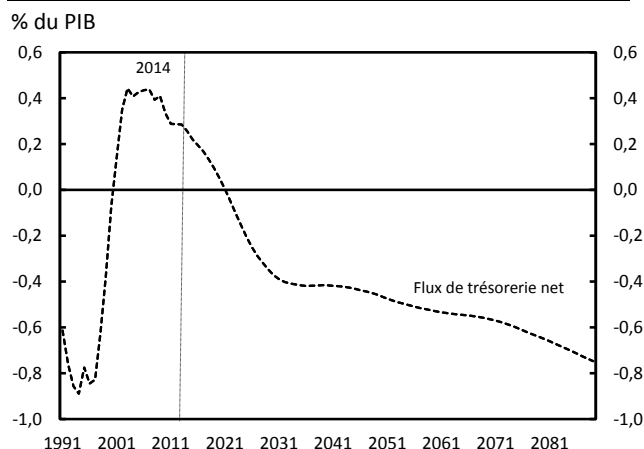
Tous les détails méthodologiques sont présentés dans des rapports déjà publiés¹³.

6 Régimes de retraite généraux

Parmi les régimes de retraite généraux, il y a le Régime de pensions du Canada (RPC) et le Régime de rentes du Québec (RRQ). Afin de rendre compte des différences dans les hypothèses démographiques et les structures des régimes, les cotisations et les dépenses pour chaque régime font l'objet de projections séparées¹⁴. Cependant, les régimes sont combinés pour des questions de présentation. La méthodologie utilisée pour prévoir l'évolution des régimes est décrite à l'annexe E du RVF de 2014.

Le flux de trésorerie net des régimes de retraite (c'est-à-dire les cotisations moins les dépenses) devrait se détériorer à cause de l'augmentation des prestations de retraite versées. Ce flux de trésorerie net représentait 0,3 % du PIB en 2014. Il sera négatif en 2022, tombera à -0,4 % du PIB d'ici 2035, puis finira par descendre encore jusqu'à -0,7 % à la fin de la période de projection (figure 6-1)¹⁵.

Figure 6-1 : Les flux de trésorerie nets des régimes de retraite devraient devenir négatifs en 2022



Sources : Directeur parlementaire du budget, Statistique Canada.

Tout au long de la période de projection, les cotisations aux régimes sont déterminées par les gains ouvrant droit à pension et les taux de cotisation. Les gains ouvrant droit à pension devraient augmenter au même rythme que les projections économiques relatives à l'emploi, l'inflation et la productivité du travail. En ce qui concerne le RPC, le taux de cotisation est fixé à 9,9 % du (maximum) des gains ouvrant droit à pension. En revanche, dans le cas du RRQ, le taux de cotisation est censé augmenter, selon la politique actuelle, de 0,15 point de pourcentage par année, passant ainsi de 10,5 % en 2015 à 10,8 % en 2017. Combinées, les cotisations aux régimes de retraite devraient demeurer relativement stables, à 3 % du PIB, au cours des 75 prochaines années.

Les dépenses liées aux régimes de retraite sont essentiellement les prestations de retraite, mais elles incluent aussi d'autres prestations (comme les pensions d'invalidité et les prestations accordées aux conjoints survivants et aux enfants des cotisants décédés), auxquelles s'ajoutent les coûts d'administration. On prévoit que le vieillissement de la population entraînera une augmentation des prestations de retraite, faisant croître les dépenses de l'équivalent de 2,7 % du PIB en 2015 pour atteindre 3,4 % en 2045 et 3,8 % du PIB d'ici 2090.

¹² Par exemple, le Policy and Economic Analysis Program (PEAP) de l'Université de Toronto, prévoit un léger déficit budgétaire (de l'ordre de 0,1 % du PIB) pour les gouvernements provinciaux et territoriaux en 2019, alors que le Conference Board du Canada prédit un déficit budgétaire représentant 2 % du PIB pour l'ensemble des administrations infranationales. Quant au FMI (2015), il prévoit que le déficit des administrations infranationales sera de 1,6 % en 2019.

¹³ Voir, par exemple, l'annexe D du Rapport sur la viabilité financière de 2014, à l'adresse : http://www.pbo-dpb.gc.ca/files/files/FSR_2014_FR.pdf.

¹⁴ Le point de départ des projections concernant les régimes de retraite est l'année 2015. Les données relatives aux cotisations et aux dépenses avant 2015 sont tirées de Statistique Canada.

¹⁵ Le flux de trésorerie net du RPC devrait devenir négatif en 2023, et celui du RRQ, en 2018.

7 Évaluation de la viabilité financière

Le DPB évalue la viabilité financière en déterminant le niveau projeté de la dette nette de chaque gouvernement en fonction de la politique actuelle¹⁶. La politique financière actuelle se reflète dans les prévisions de référence du solde primaire d'un gouvernement. Si on prévoit que le ratio de la dette au PIB d'un gouvernement continuera d'augmenter au-delà de son niveau actuel à long terme, c'est parce que la politique financière n'est pas viable et que des correctifs s'imposent peut-être¹⁷.

Pour établir des projections concernant la dette gouvernementale, le DPB part de l'encours de la dette nette à la fin de 2014. Il ajoute ensuite les soldes primaires projetés du gouvernement fédéral et des administrations infranationales à leur encours de la dette nette, ainsi que les frais d'intérêts annuels¹⁸. L'opération est répétée pour toute année subséquente de la période de projection.

Pour quantifier la mesure dans laquelle la politique financière n'est pas viable, le DPB calcule l'*écart financier*. Cet écart permet de mesurer la différence entre la politique financière actuelle et une politique qui aurait pour effet de stabiliser le ratio de la dette au PIB à un moment donné sur le long terme. Plus précisément, l'écart financier de référence se calcule comme l'amélioration immédiate et permanente du solde primaire requise pour stabiliser le ratio de la dette au PIB à

son niveau actuel pour les 75 prochaines années¹⁹. L'amélioration du solde primaire peut être attribuable à une augmentation des revenus, à une diminution des dépenses de programmes ou à une combinaison des deux.

Dans le cas des régimes de retraite généraux, le RPC et le RRQ acquièrent des actifs financiers pour générer des revenus de placement²⁰. Les régimes se servent de ces revenus de placement et des cotisations versées pour payer les prestations et les frais d'administration. Le DPB évalue la viabilité du RPC et du RRQ en faisant une projection de leurs actifs sur le long terme fondée sur leurs structures de prestations actuelles, les taux de cotisation fixés par la loi et les taux de rendement des portefeuilles de placement²¹. Tout comme il le fait pour le gouvernement fédéral et les administrations infranationales, le DPB calcule l'écart financier pour le RPC et le RRQ en se basant sur les ratios de leurs actifs au PIB et leurs flux de trésorerie nets.

Projections relatives à la dette publique

La figure 7-1 illustre la trajectoire projetée de la dette nette du gouvernement fédéral et des administrations infranationales selon la politique actuelle, ainsi que le ratio des actifs au PIB des régimes de retraite généraux.

¹⁶ La mesure de la dette publique qu'utilise le DPB est la dette nette, qui est définie dans le Manuel de statistiques de finances publiques (MSFP) de 2014 comme étant la dette brute moins l'actif financier correspondant aux titres d'emprunt. La dette brute représente la somme de toutes les créances que les gouvernements doivent rembourser à leurs créanciers dans le futur. Notons que cela inclut la dette contractée sur les marchés et les obligations non-capitalisées relatives aux prestations constituées pour les régimes de retraite et d'avantages sociaux futurs de la fonction publique.

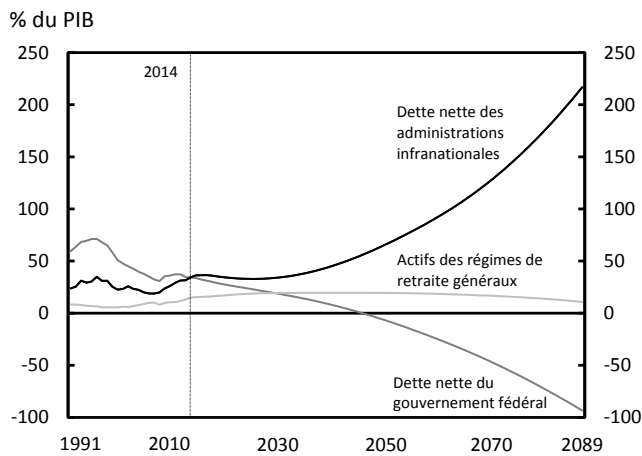
¹⁷ L'encadré 7-1 du RVF de 2012 fait une analyse des répercussions éventuelles de l'accumulation de la dette publique par rapport au PIB.

¹⁸ En se conformant aux hypothèses relatives au taux d'intérêt à long terme de la partie 3, le DPB présume que le taux d'intérêt effectif applicable sur la dette fédérale converge finalement vers 4,2 %. Conformément aux RVF passés, le DPB suppose que le taux d'intérêt effectif sur la dette des administrations infranationales s'établit à 90 points de base au-dessus du taux d'intérêt effectif fédéral à long terme. Voir l'encadré 2 du RVF de 2014 pour de plus amples informations.

¹⁹ L'annexe F du RVF de 2014 donne une définition détaillée et des formules de calcul de l'écart financier.

²⁰ Le DPB utilise le taux d'intérêt que portent les obligations du gouvernement du Canada à 10 ans comme taux de référence pour le rendement des actifs des régimes de retraite. Le taux à long terme de rendement des actifs des régimes est 6,0 %.

²¹ Si on prévoit que le ratio des actifs au PIB d'un régime de retraite continuera de descendre sous son niveau actuel à long terme, cela signifie que la structure du régime n'est pas viable et que des mesures correctives doivent sans doute être prises.

Figure 7-1 : Dette nette à long terme des secteurs gouvernementaux

Sources : Directeur parlementaire du budget, Statistique Canada.

La dette nette du gouvernement fédéral suit une trajectoire viable et sera complètement éliminée dans 35 ans. Une position d'actif net sera dégagée au cours des années restantes de la période de projection²².

En revanche, la dette nette des administrations infranationales n'est pas viable et augmentera plus rapidement au cours de la période de projection, dépassant l'équivalent de 200 % du PIB après 75 ans. À ce niveau-là, les paiements au titre du service de la dette pourraient représenter plus de 10 % du PIB.

Les régimes de retraite généraux maintiennent un ratio d'actifs nets relativement stable à l'horizon des projections. Les actifs nets des régimes de retraite généraux devraient diminuer pour passer de l'équivalent de 14,9 % du PIB en 2014 à 10,7 % du PIB après 75 ans.

Estimations de l'écart financier

Étant donné que la dette fédérale devrait se contracter avec le temps, le gouvernement fédéral n'accuse pas d'écart financier, mais dispose au contraire d'une marge de manœuvre de l'ordre de 1,4 % du PIB. Le gouvernement fédéral pourrait donc réduire les impôts ou augmenter les

dépenses de 28 milliards de dollars en 2015 (et garder cette mesure comme part proportionnelle du PIB) tout en revenant à un ratio de la dette nette au PIB de 34,1 % après 75 ans.

Si le gouvernement fédéral devait augmenter les dépenses ou réduire les impôts dans les proportions indiquées dans l'estimation du DPB concernant l'écart financier, il enregistrerait des déficits budgétaires de 1,6 % du PIB en moyenne tout au long de la période de projection. Cela constituerait une entorse à la loi fédérale sur l'équilibre budgétaire. Même s'il y avait des déficits budgétaires à long terme, la politique financière demeure viable parce que le ratio de la dette finit par se stabiliser²³.

L'écart financier fédéral est demeuré inchangé par rapport à l'an dernier. Les conséquences à long terme des dépenses de programmes annoncées dans la Mise à jour des projections économiques et budgétaires et le budget de 2015 sont minimales. Même si l'expansion du compte d'épargne libre d'impôt (CELI) aura pour effet de réduire les revenus à long terme, l'estimation de l'écart financier indique que les recettes fiscales perdues seront compensées par des augmentations ailleurs. Qui plus est, les répercussions financières de nouvelles mesures sont contrebalancées par des facteurs comme la diminution des taux d'intérêt projetés applicables sur la dette publique.

À l'opposé, la dette des administrations infranationales n'est pas viable et l'ensemble de ces administrations accuse un écart financier représentant 1,4 % du PIB. Dès 2015, le solde primaire devrait augmenter de l'équivalent de 1,4 % du PIB annuellement (28 milliards de dollars en 2015) au-delà des projections de référence. Cela se ferait par l'accroissement des revenus et des transferts provenant du gouvernement fédéral, par la réduction des dépenses de programmes ou par une combinaison des trois, avec pour objectif de revenir à un ratio de la dette nette au PIB de 34,4 % après 75 ans. Plus cet ajustement est retardé, plus il sera important.

²² Ce résultat est semblable à celui des projections à long terme de Finances Canada concernant le ratio de la dette fédérale au PIB (sur la base des comptes publics) présentées dans la Mise à jour des projections économiques et budgétaires de 2014.

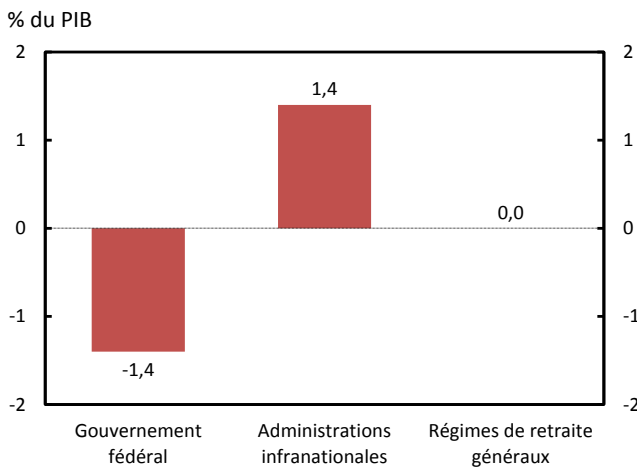
²³ Dans un scénario où le gouvernement fédéral maintiendrait l'équilibre budgétaire à l'horizon des projections, le ratio de la dette nette fédérale tomberait à 2,5 % d'ici 75 ans.

L'écart financier des administrations infranationales s'est rétréci par rapport à l'an dernier, essentiellement en raison d'une baisse des dépenses en santé en 2014 et d'une croissance excédentaire des coûts un peu plus faible (0,26 contre 0,30).

En se fondant sur la même approche que celle utilisée pour le gouvernement fédéral et les administrations infranationales, on estime que l'écart financier pour les régimes de retraite généraux représentera un changement immédiat et permanent des cotisations et des dépenses qui permettront de ramener le ratio des actifs au PIB à son niveau actuel après 75 ans. On estime aussi que l'écart financier des régimes de retraite généraux sera de zéro, ce qui laisse entrevoir la viabilité des régimes à long terme. Cette évaluation est la même que l'an dernier.

Les calculs des écarts financiers pour chaque secteur gouvernemental selon les projections de base du DPB sont présentés à la figure 7-2.

Figure 7-2 : Estimation des écarts financiers des secteurs gouvernementaux



Source : Directeur parlementaire du budget.

Le secteur gouvernemental général dans son ensemble au Canada (c'est-à-dire le gouvernement fédéral, les administrations infranationales et les régimes de retraite généraux) est financièrement viable. Cela tient toutefois au fait que le gouvernement fédéral dispose d'une marge de manœuvre lui permettant de combler les écarts financiers des administrations infranationales.

L'écart financier infranational pourrait être éliminé au moyen d'une série de mesures. Par exemple – en supposant que le fardeau fiscal n'augmente pas au-delà de son niveau de référence –, en combinant une hausse des versements au titre du Transfert canadien en matière de santé (TCS) à une réduction de la croissance excédentaire des coûts en santé, on pourrait faire disparaître ou réduire sensiblement l'écart financier des administrations infranationales.

8 Analyse de sensibilité

Pour évaluer la sensibilité des estimations de référence de l'écart financier sur un horizon de 75 ans, le DPB se fonde sur des variantes des hypothèses démographiques, économiques et de politique budgétaire.

Variantes des projections démographiques

Le DPB détermine l'écart financier à partir de deux variantes des projections démographiques : une population âgée et une population jeune. À compter de 2021, ces projections utilisent une combinaison d'hypothèses tablant sur des données plus élevées ou plus basses concernant les taux de fécondité, de mortalité (espérance de vie) et d'immigration²⁴.

Avec une population âgée, les écarts financiers augmentent dans tous les secteurs gouvernementaux étant donné que les dépenses consacrées aux prestations versées aux aînés, à la santé et aux pensions de retraite augmentent pour dépasser leurs niveaux de référence, et que le PIB diminue (tableau 8-1). Les écarts financiers des projections visant une population jeune reflètent bien ces incidences.

²⁴ Dans le cas de projections démographiques fondées sur une population âgée (jeune), l'hypothèse relative à l'indice synthétique de fécondité est de 1,53 (1,88) naissance par femme en âge de procréer; l'espérance de vie à la naissance des hommes et des femmes en 2061 est respectivement de 85,9 (89,7) et de 91,8 (87,2) ans; et le taux d'immigration est de 5 (9) immigrants par tranche de 1 000 habitants.

Tableau 8-1 : Écarts financiers en fonction de variantes de projections démographiques

% du PIB			
	Référence	Population plus âgée	Population plus jeune
Gouvernement fédéral	-1,4	-0,8	-1,9
Administrations infranationales	1,4	1,9	1,2
Régimes de retraite généraux	0,0	0,3	-0,2

Source : Directeur parlementaire du budget.

Variantes des projections économiques

Pour évaluer la sensibilité des hypothèses économiques, le DPB établit des variantes de projections pour la croissance du PIB réel ($\pm 0,5$ point de pourcentage) et des taux d'intérêt (± 50 points de base), à partir de 2021²⁵.

Par rapport aux estimations de base, les variantes de projection de la croissance du PIB réel n'ont pas d'incidence sur les écarts financiers des administrations infranationales et des régimes de retraite généraux (tableau 8-2). Même si l'on présume que la plupart des revenus et des cotisations augmenteront au même rythme que le PIB, les dépenses des administrations infranationales et celles concernant les régimes de retraite sont aussi directement liées à la croissance du PIB. Néanmoins, l'écart financier fédéral est plus sensible, car les dépenses consacrées aux prestations versées aux aînés et au TCPS ne sont pas assujetties à la croissance du PIB. Par conséquent, l'importance de la marge de manœuvre du gouvernement fédéral dépendra de la croissance plus ou moins vigoureuse du PIB.

²⁵ Les variantes de projection de la croissance du PIB réel reposent sur des hypothèses différentes concernant la croissance de la productivité du travail.

Tableau 8-2 : Écarts financiers en fonction de variantes de projection de croissance du PIB réel

% du PIB			
	Référence	Croissance plus rapide	Croissance plus faible
Gouvernement fédéral	-1,4	-2,0	-0,8
Administrations infranationales	1,4	1,5	1,4
Régimes de retraite généraux	0,0	0,0	0,0

Source : Directeur parlementaire du budget.

Les variantes de projection des taux d'intérêt ont aussi peu d'effet sur les écarts financiers des administrations infranationales et des régimes de retraite (tableau 8-3). Bien que les variations des taux d'intérêt n'aient pas d'incidence sur les soldes primaires et les flux de trésorerie nets projetés, elles ont un effet sur le calcul de l'écart financier²⁶. L'écart financier fédéral est plus sensible aux variantes de projection des taux d'intérêt; l'importance de la marge de manœuvre financière dépend de la mesure dans laquelle les taux d'intérêt montent ou baissent.

Tableau 8-3 : Écarts financiers en fonction de variantes d'hypothèses concernant les taux d'intérêt

% du PIB			
	Référence	Taux plus élevé	Taux plus faible
Gouvernement fédéral	-1,4	-1,2	-1,6
Administrations infranationales	1,4	1,5	1,4
Régimes de retraite généraux	0,0	-0,1	0,1

Source : Directeur parlementaire du budget.

²⁶ En tant qu'indicateur de la valeur actuelle, l'écart financier est influencé par les taux d'intérêt – de bas taux font augmenter l'importance des déficits primaire et d'encaisse nette sur le long terme. En même temps, les taux d'intérêt ont aussi une incidence sur le solde primaire ou le flux net de trésorerie requis pour stabiliser les positions financières – de bas taux d'intérêt permettent de réduire la taille requise des soldes primaires et des flux nets de trésorerie. Dépendamment des projections sous-jacentes, ces influences peuvent entièrement ou partiellement s'annuler, ce qui a peu ou pas d'effet sur les estimations concernant l'écart financier.

Variantes d'hypothèses relatives à la politique budgétaire

Même si de nombreuses hypothèses relatives à la politique budgétaire sont envisageables, le DPB se contente d'évaluer l'incidence sur le gouvernement fédéral et les administrations infranationales des différents facteurs d'enrichissement concernant les prestations aux aînés, le TCS et les dépenses en santé. De plus, le DPB utilise des variantes d'hypothèses de valeurs ultimes en ce qui concerne les ratios de la dette publique au PIB et les horizons de projection.

Pour ce qui est des prestations versées aux aînés, l'autre hypothèse sur laquelle se fonde le DPB est qu'après 2019, les prestations seront partiellement indexées (50 %) à la croissance du PIB réel par habitant et plus seulement à l'inflation, comme c'est le cas selon la politique actuelle. Avec ce facteur d'enrichissement additionnel, la marge de manœuvre du gouvernement fédéral est réduite de l'équivalent de 1,1 % du PIB (tableau 8-4).

Tableau 8-4 : Écarts financiers en fonction de variantes d'hypothèses relatives à la politique budgétaire

% du PIB				
	Référence	Prestations aux aînés	TCS	Dépenses en matière de santé
Gouvernement fédéral	-1,4	-1,1	-0,8	-
Administrations infranationales	1,4	-	0,9	0,7

Source : Directeur parlementaire du budget.

Après 2016, le gouvernement fédéral indexera le TCS à la croissance annuelle du PIB nominal, avec une augmentation minimale garantie de 3 %. Le DPB prend comme autre hypothèse que l'augmentation du TCS sera plutôt indexée aux dépenses en santé de base des administrations infranationales. Selon un tel scénario, la part du TCS fédéral dans les dépenses infranationales en santé serait maintenue à son niveau de 2016 (de 22 %) au lieu de ne cesser de diminuer sur le long terme. Bonifier le TCS en l'indexant aux dépenses en santé des administrations infranationales aurait pour effet de réduire la marge de manœuvre financière du gouvernement fédéral de l'ordre de

0,8 % du PIB, mais permettrait de réduire l'écart financier infranational pour le ramener à l'équivalent de 0,9 % du PIB.

La croissance des dépenses en santé des administrations infranationales dépasse celle de l'économie en raison du vieillissement de la population et des revenus à long terme. Le DPB part de l'autre hypothèse selon laquelle après 2019, le facteur d'enrichissement lié aux soins de santé ou la croissance excédentaire des coûts seront éliminés. En même temps, le TCS fédéral sera maintenu à son niveau de référence. La réduction de la croissance excédentaire des coûts dans les dépenses en santé entraînera une diminution de l'écart financier des administrations infranationales de l'ordre de 0,7 % du PIB.

Enfin, même si l'écart financier de référence est calculé à partir du ratio de la dette au PIB actuel (2014) comme valeur ultime sur l'horizon de 75 ans, il peut aussi être calculé pour n'importe quelle cible et l'horizon de projection. Le tableau 8-5 présente les estimations relatives aux écarts financiers selon les projections de référence pour le gouvernement fédéral et les administrations infranationales avec des cibles finales de ratio de la dette allant de 0 à 100 % du PIB. Dans tous les cas de figure, l'évaluation de la viabilité financière demeure inchangée – le gouvernement fédéral conserve sa marge de manœuvre et les administrations infranationales sont aux prises avec un déficit à long terme.

Tableau 8-5 : Écarts financiers en fonction de variantes de cibles finales de ratio de la dette nette au PIB

% du PIB				
	0	25	50	100
Gouvernement fédéral	-1,0	-1,3	-1,6	-2,2
Administrations infranationales	1,7	1,5	1,3	0,9

Source : Directeur parlementaire du budget.

Les résultats concernant les écarts financiers selon les variantes d'horizons de projection de 25 et 50 ans sont présentés dans le tableau 8-6. Plus l'horizon de projection est rapproché et plus la marge de manœuvre du gouvernement fédéral est

réduite. L'horizon rapproché exclut la période de projection au cours de laquelle ont lieu les plus fortes baisses de dépenses concernant les prestations aux aînés (par rapport au PIB) qui découlent de la transition de la génération du baby boom et de l'après baby boom tout au long du programme. À l'opposé, plus l'horizon de projection est rapproché et plus l'écart financier des administrations infranationales est réduit, parce qu'est exclue la période durant laquelle les dépenses en santé (par rapport au PIB) sont les plus élevées, en raison du vieillissement de la population et de la croissance excédentaire des coûts. Les estimations relatives à l'écart financier des régimes de retraite généraux sont aussi réduites au cours des horizons de projection rapprochés étant donné que la période durant laquelle les dépenses sur les prestations de retraite, par rapport au PIB, est exclue.

Tableau 8-6 : Écarts financiers en fonction de variantes de cibles finales de ratio de la dette nette au PIB

% du PIB			
	Référence	25 ans	50 ans
Gouvernement fédéral	-1,4	-0,9	-1,1
Administrations infranationales	1,4	0,3	0,9
Régimes de retraite généraux	0,0	-0,1	0,0

Source : Directeur parlementaire du budget.

Bibliographie

Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (2013), *26^e Rapport actuariel du Régime de pensions du Canada au 31 décembre 2012*, <http://www.osfi-bsif.gc.ca/Fra/Docs/cpp26.pdf>.

Conference Board du Canada (2014), *Canadian Outlook Long-term Forecast 2015*.

Directeur parlementaire du budget (2012), *Rapport sur la viabilité financière de 2012*, http://www.pbo-dpb.gc.ca/files/files/FSR_2012_FR.pdf.

Directeur parlementaire du budget (2014), *Rapport sur la viabilité financière de 2014*, http://www.pbo-dpb.gc.ca/files/files/FSR_2014_FR.pdf.

Directeur parlementaire du budget (2015), *Perspectives prébudgétaires*, <http://www.pbo-dpb.gc.ca/files/files/PreBudgetOutlook2015FR.pdf>.

Directeur parlementaire du budget (2015), *Allocution de Jean-Denis Fréchette, directeur parlementaire du budget, devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes le 28 avril 2015*, http://www.pbo-dpb.gc.ca/files/files/2015-04-28_FINA_Opening_Remarks_FR.pdf.

Fonds monétaire international (2014), *Manuel de statistiques de finances publiques de 2014*, <http://www.imf.org/external/Pubs/FT/GFS/Manual/2014/gfsfinal.pdf>.

Fonds monétaire international (2015), *2014 Article IV Consultation—Staff Report; Staff Statement; and Press Release*, <http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2015/cr1522.pdf>.

Mendes, R.R. (2015), *The Neutral Rate of Interest in Canada*, <http://www.bankofcanada.ca/wp-content/uploads/2014/09/dp2014-5.pdf>.

Ministère des Finances du Canada (2014), *Mise à jour des projections économiques et budgétaires*, <http://www.budget.gc.ca/efp-peb/2014/pub/pdf/efp-peb-14-fra.pdf>.

Ministère des Finances du Canada (2015), *Plan d'action économique de 2015*, <http://www.budget.gc.ca/2015/docs/plan/budget2015-fra.pdf>.

Régie des rentes du Québec (2013), *Évaluation actuarielle du Régime de rentes du Québec au 31 décembre 2012*, http://www.rrq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/www.rrq.gouv.qc/Francais/publications/regime_rentes/EA2012.pdf.

Statistique Canada (2014), *Projections démographiques pour le Canada (2013 à 2063), les provinces et les territoires (2013 à 2038) : rapport technique sur la méthodologie et les hypothèses*, <http://www.statcan.gc.ca/pub/91-620-x/91-620-x2014001-fra.pdf>.

Annexe A

Sommaire des projections démographiques et économiques des RVF de 2015 et de 2014

%, sauf indication contraire

	RVF de 2015			RVF de 2014		
	2035	2060	2085	2035	2060	2085
Hypothèses démographiques						
Taux de fécondité (naissances par femme)	1,67	1,67	1,67	1,67	1,67	1,67
Espérance de vie						
Hommes	83,8	87,3	89,7	83,8	87,3	87,4
Femmes	86,5	88,9	90,8	87,1	89,9	90,0
Taux d'immigration (par 1 000)	7,5	7,5	6,5	7,5	7,5	6,5
Croissance de la population	0,7	0,7	0,6	0,7	0,7	0,5
Croissance de la population âgée de 65 ans et plus	1,4	1,0	0,9	1,4	1,0	0,6
Ratio de dépendance des personnes âgées	39,2	43,1	45,4	39,4	43,8	44,4
Projections économiques						
Croissance du PIB nominal	3,6	3,7	3,6	3,6	3,7	3,6
IPC et inflation du PIB	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Croissance du PIB réel	1,6	1,7	1,6	1,6	1,6	1,5
Croissance des intrants de la main-d'œuvre	0,5	0,6	0,5	0,5	0,6	0,5
Croissance de la productivité du travail	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
Croissance du PIB réel par habitant	0,9	1,0	1,0	0,8	1,0	1,0
Taux de chômage	5,9	5,7	5,7	6,4	6,5	6,5
Taux d'emploi	55,5	54,2	53,3	55,2	53,4	53,0
Taux d'activité	58,9	57,5	56,5	58,9	57,1	56,7
Moyenne des heures travaillées par semaine (heures/semaine)	34,2	34,2	34,2	34,6	34,6	34,6
Taux des bons du Trésor à 3 mois	3,45	3,45	3,45	4,20	4,20	4,20
Taux des obligations du gouvernement à 10 ans	4,55	4,55	4,55	5,30	5,30	5,30

Source : Directeur parlementaire du budget.

Annexe B

Sommaire des projections financières des RVF de 2015 et de 2014

% du PIB	RVF de 2015			RVF de 2014		
	2035	2060	2085	2035	2060	2085
Projections financières						
<i>Gouvernement fédéral</i>						
Revenus budgétaires	14,0	14,0	14,0	14,3	14,3	14,3
Transfert canadien en matière de santé	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6
Transfert canadien en matière des programmes sociaux	0,5	0,4	0,4	0,5	0,4	0,4
Autres transferts aux gouvernements	2,0	2,0	2,0	1,9	1,9	1,9
Prestations aux aînés	2,7	2,3	1,8	2,7	2,3	1,8
Prestations d'assurance-emploi	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
Prestations pour enfants	0,7	0,6	0,5	0,6	0,6	0,6
Autres charges de programmes	4,6	4,6	4,6	4,4	4,4	4,4
Solde primaire	1,2	1,9	2,4	1,7	2,2	2,7
Frais de la dette publique	0,8	-0,7	-3,1	0,6	-1,8	-5,6
Prêt net	0,4	2,6	5,6	1,1	4,0	8,5
Dette nette	14,7	-22,4	-81,6	7,0	-42,4	-126,9
<i>Administrations infranationales</i>						
Recettes autonomes	21,7	21,7	21,7	21,7	21,7	21,7
Dépenses en santé	9,4	10,9	12,4	9,8	11,7	13,1
Dépenses en éducation	5,3	5,2	5,0	5,4	5,2	5,2
Dépenses en prestations sociales	1,3	1,3	1,3	1,4	1,3	1,3
Autres charges de programmes	9,9	9,9	9,9	9,6	9,6	9,6
Solde primaire	-0,2	-1,6	-3,0	-0,5	-2,2	-3,5
Frais de la dette publique	2,0	4,3	9,2	2,8	7,2	17,2
Prêt net	-2,2	-5,9	-12,1	-3,2	-9,4	-20,7
Dette nette	37,3	88,4	192,9	44,3	131,1	316,6
<i>RPC/RRQ</i>						
Cotisations	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,1
Dépenses	3,4	3,6	3,7	3,4	3,7	3,8
Flux de trésorerie nets	-0,4	-0,5	-0,7	-0,5	-0,6	-0,7
Revenus de placement	1,1	1,1	0,7	1,2	1,3	1,1
Prêt net	0,7	0,6	0,0	0,8	0,7	0,4
Actif net	19,5	18,7	12,6	20,0	20,6	16,9

Source : Directeur parlementaire du budget.